



Le message de la présidente du Directoire d'AREVA



Depuis plus de vingt-cinq ans, l'usine Georges Besse exploitée par EURODIF permet de répondre aux besoins nationaux dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium et d'occuper une place majeure sur le marché mondial de l'énergie.

L'heure est désormais venue de penser à son renouvellement. C'est l'objet du projet d'usine Georges Besse II appelé à prendre progressivement le relais de

l'usine actuelle dans le courant de la prochaine décennie. Il conditionne notre capacité à satisfaire le marché présent du combustible nucléaire et la pérennité socio-économique du site du Tricastin pour les trente prochaines années. La nécessité de remplacer l'usine actuelle à l'horizon 2012 est apparue au terme d'un long processus d'étude de l'ensemble des possibilités qui s'offraient au groupe AREVA.

Le choix s'est porté en faveur de la construction d'une nouvelle usine, Georges Besse II, située sur le site du Tricastin, mettant en œuvre un procédé d'enrichissement différent : la centrifugation. Il s'agit d'une technologie reconnue comme la plus performante à ce jour et utilisée depuis de nombreuses années en Europe occidentale, en Russie et au Japon.

Après des années de négociation, ce choix s'est concrétisé par la signature en novembre 2003 d'un accord industriel avec la société URENCO par lequel AREVA acquiert 50 % de la société E.T.C. (Enrichment Technology Company), filiale technologique d'URENCO détentrice de la technologie et fabriquant les centrifugeuses.

L'entrée en vigueur de cet accord est soumise à deux conditions suspensives que nous espérons voir levées vers la fin 2004 à l'issue de démarches juridiques et diplomatiques en cours :

- la conclusion d'un accord quadripartite international entre la France et les trois pays à l'origine de la création de la société URENCO (Allemagne, Royaume-Uni et Pays-Bas),
- l'accord des autorités de la concurrence à Bruxelles.

Ces éléments amènent à envisager le démarrage effectif du chantier Georges Besse II au printemps 2005. Dans l'attente de la levée des conditions suspensives précédemment évoquées, le calendrier serré nous a conduits à engager les études techniques il y a un an.

Saisie par AREVA du projet Georges Besse II, la Commission nationale du débat public a décidé le 5 mai 2004 de la tenue d'un débat public dont elle lui a confié l'organisation en tant que maître d'ouvrage. La démarche d'information, entreprise par AREVA depuis plus d'un an auprès de ses interlocuteurs locaux et de son personnel, va se trouver ainsi élargie et formalisée afin de permettre la participation du public au processus d'élaboration du projet, comme le prévoit la loi.

Pour une pleine liberté des échanges et une meilleure participation de tous, nous avons souhaité que la qualité du débat soit placée sous la responsabilité d'une commission de pilotage, indépendante d'AREVA. L'objet est de permettre que se manifestent localement toutes les formes d'expression sur le projet et, d'apporter les informations sur le choix de la centrifugation pour assurer la pérennité de l'enrichissement de l'uranium dans notre pays, sur sa mise en œuvre et sur ses impacts.

Le groupe AREVA sera un des acteurs de ce débat. Conformément à notre politique de développement durable et à notre volonté de transparence, nous prenons l'engagement d'explicitier autant que nécessaire les tenants et les aboutissants du projet.

Ce document procède de notre volonté de vous apporter un outil de réflexion objectif et détaillé. Il se veut un support au débat public, tout au long duquel nous nous engageons à répondre à vos questions avec clarté et sincérité.

Anne Lauvergeon
Présidente du Directoire d'AREVA